

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 128-25 C

Objet : RS - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la patinoire de Buisson Rond à compter du 1er septembre 2025

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 128-25 C

objet **RS - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la patinoire de Buisson Rond à compter du 1er septembre 2025**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que la dernière révision générale tarifaire relative à la patinoire est intervenue en 2022.

La présente délibération confirme la stratégie tarifaire appliquée depuis janvier 2023 qui reste inchangée. Pour rappel, elle se positionne comme facilitatrice dans le parcours des usagers et tient compte du profil des utilisateurs de la patinoire constitués pour 60 % de jeunes de moins de 18 ans et d'étudiants bénéficiaires du tarif réduit.

Deux évolutions sont proposées :

Grand public : nouveau tarif « entrée avec location »

Ce produit cumule l'entrée et la location. Il a vocation à faciliter la vente et donc réduire le temps d'attente. Proposé pour les adultes et les tarifs réduits, il correspond à la somme des deux tarifs unitaires existants :

- adulte : 7,50 € correspondant à 4,50 € l'entrée et 3 € la location,
- tarif réduit : 6 € correspondant à 3,30 € l'entrée et 2,70 € la location.

Prestations : occupation annuelle du domaine public – restaurant de la patinoire

A l'occasion du renouvellement de la convention d'occupation du domaine public du restaurant de la patinoire, il est proposé de mettre en cohérence le tarif de la redevance du restaurant avec la période d'exploitation de la patinoire dont la fermeture en période estivale impacte l'activité.

Ainsi, la redevance annuelle est proposée à 7 200 € au lieu de 9 600 €.

Tous les autres tarifs sont reconduits à l'identique.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 11 juin 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la grille tarifaire d'entrées et de prestations de la patinoire de Buisson Rond applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

128-25 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations à la patinoire de Buisson Rond à compter du 1er septembre 2025
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	Grille tarifaire patinoire

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33940H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33940H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025